



**Arrêté N° 785/DEAL/SPRINR/USR
portant désignation des intervenants départementaux
de sécurité routière (IDSR)**

LE PREFET DE LA REUNION

Vu la décision du Comité Interministériel à la sécurité routière du 7 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un nouveau programme de mobilisation pour la sécurité routière ;

Vu la lettre du Délégué Interministériel à la sécurité routière du 23 août 2004 aux préfets, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, fondé sur la mise en œuvre d'opérations structurées de prévention ;

Vu l'arrêté n° 363 du 29 février 2024 portant délégation de signature à Mme Parvine LACOMBE, directrice de cabinet et à ses collaborateurs ;

Vu la formation suivie dans le cadre du dispositif « AGIR » par les personnes désignées ci-dessous ;

Sur proposition de madame la directrice de cabinet, cheffe de projet sécurité routière,

ARRETE

Article 1 – Les personnes dont les noms suivent sont nommées « Intervenants Départementaux de Sécurité routière (IDSR) » pour l'année 2024. Elles participeront à ce titre à des actions concrètes de prévention et de sensibilisation, proposées par la préfecture dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière sur les enjeux spécifiques du département.

ASSON André

FONTAINE Damien

NAMLACAMOURIMA
Valérie

BARBIER Jacques

FOURREAU Eric

ONRAET Anne Marie

BARSAMIAN Bernard

GANGNANT Lucet

PATEL Aziz

BASSONVILLE Evelyne

GARSANI Alain

PAYET Sabrina

BOUAMAMA Christine

GENOT Philippe

PELLUAU Laëtitia

BOYER Marie

GOURAMA Jean Pierre

PLEBIN Alain

BOYER Jean Michel	GRILLO Frédéric	PLEBIN Cécile
BUZENOT Marie Françoise	GRONDIN Maurice	POLEYA Jean François
CAMELAYE SAMY Maximin	HEBERT Hugues	PONTALBA Nicolas
CAUMES Monique	HOAREAU Marie Nathalie	PRIE Yannick
CERVEAUX Laurent	HOAREAU Mireille	QUESSARY Alexis
CHADLI Auria	JANSON Marie Lyne	RAMIN Odile
CHAILLOU Fabienne	JEAN BAPTISTE Jean Marie	ROBERT Caroline
CLAIN Jocelyn	JEANNE André	ROBERT Cynthia
DALLEAU Natacha	LARAVINE Jacques	ROBERT Yves
DARY Christine	LEBEAU Farida	ROYER Danièle
DERAND Bénédicte	LE PENNEC Marie Andrée	SCHWARTZ Danièle
DIJOUX Luce Marlène	LIEON KAO Françoise	SEVAMY TAILLAMIN Clarina
DOURAGUIA Johny	LOMBARD Sabine	SONGOLO Jean Denis
DOURAGUIA Marie Sylvie	NALEM Idriss	THEMEZE Richard
DOXIVILLE Johan	LUCAS Jules	THIERRY Emilie
DOXIVILLE Marie	MARIANNE Frantz	THIETART Carl
DUSSEL Alain	MARQUET Jocelyne	VERSINI Paul
FERDINAND Jean François	MARTY Marcelle	VITRY Elisa
FOCK Loïca	MURCY DUJOL Christie	

Article 2 – Les IDSR sont des collaborateurs occasionnels du service public et à ce titre, sont couverts par l'État pour l'exercice de leurs missions.

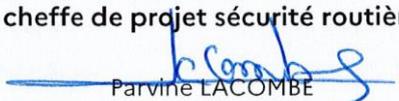
Article 3 - L'arrêté n° 135 du 22 janvier 2024 portant désignation des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) est abrogé.

Article 4 – Le présent engagement vaut du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Article 5 – La directrice de cabinet, cheffe de projet sécurité routière et le coordinateur départemental sécurité routière sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Saint-Denis, le 30 Mai 2024

Pour le préfet,
la directrice de cabinet
cheffe de projet sécurité routière



Parvina LACOMBE

2 rue Juliette Dodu – CS 41009
97743 Saint-Denis cedex
Tél : 02 62 40 26 26

www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

Voies et délais de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans le délai de deux mois à compter de sa publication.